

L'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM) adresse toutes ses félicitations à l'ANQ pour ses dix ans d'existence. En prévision de la mise en œuvre de la LAMal révisée, les nombreuses activités menées depuis des années par les organisations chargées de promouvoir la qualité des soins et la sécurité des patients ainsi que par les organisations médicales revêtent une importance centrale. La FMH et l'ASQM sont convaincues que c'est lorsqu'on tient compte du point de vue de toutes les parties impliquées, dans le sens d'une approche bottom-up, et que les acteurs du secteur de la santé échangent et se coordonnent de manière active que l'on trouve les solutions les meilleures et les plus abouties. Cet échange constitue un nouveau progrès sur le chemin de la qualité et permettra de trouver des compromis viables et des solutions équilibrées pour la pratique médicale. La FMH et l'ASQM continueront de s'engager dans cette voie et de transmettre la vision et les connaissances du corps médical.

*Dr méd. Christoph Bosshard, vice-président de la FMH,  
responsable du département DDQ/ASQM*

## 10 ans de l'ANQ

# ANQ: mesures de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques – quo vadis?

**Petra Busch**

Dr rer. pol., directrice de l'ANQ

Il y a dix ans, les fournisseurs de prestations et agents payeurs du système de santé suisse se sont regroupés au sein de l'association ANQ. Ensemble, ils ont accompli de nombreux progrès: tous les hôpitaux et cliniques suisses participent aujourd'hui aux mesures nationales de la qualité uniformes et obligatoires de l'ANQ, avec publication transparente des résultats. En septembre, l'ANQ a célébré ses dix ans d'existence par l'organisation d'un événement de jubilé.

Aujourd'hui, 15 indicateurs de qualité axés sur les résultats sont régulièrement relevés dans tous les hôpitaux et cliniques suisses avant d'être évalués. Les résultats, qui font l'objet d'une publication transparente, sont le fruit de nombreuses années de travail de développement de l'ANQ.

### **Elaboration et mise en œuvre du premier contrat national de la qualité**

Lors de la création de l'association, ses organes responsables ont d'abord dû relever le défi de surmonter de nombreux obstacles et de développer des stratégies communes. L'objectif de réaliser des «mesures nationales de la qualité uniformes avec publication transparente des résultats par hôpital/clinique» était ambitieux. Le premier et unique contrat national de la qualité établi à ce jour en Suisse a finalement jeté les bases des futures activités de l'ANQ.

Tous les hôpitaux et cliniques, tous les cantons et tous les assureurs ont dû adhérer au contrat. Les fournisseurs de prestations (hôpitaux, cliniques) se sont enga-

gés à participer à toutes les mesures de l'ANQ et ont approuvé la publication transparente de leurs résultats. Quant aux agents payeurs (cantons, assureurs), ils se sont engagés à financer les mesures et à les intégrer dans les mandats de prestations et contrats tarifaires en tant qu'éléments contraignants.

---

### **L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques**

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans les soins aigus, en réadaptation et en psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont H+ Les hôpitaux de Suisse, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'activité de l'association s'oriente à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), l'ANQ travaille à but non lucratif. Plus d'infos: [www.anq.ch](http://www.anq.ch)



10 ans de l'ANQ – événement de jubilé à Berne.



Thomas Straubhaar, président de l'ANQ, remercie tous les participants pour leur fructueuse collaboration.

Sur cette base, 15 indicateurs de qualité ont été introduits dans les domaines des soins aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie au cours des dix dernières années. Ils font l'objet d'un relevé national uniforme et sont évalués selon des critères scientifiques. Les fournisseurs de prestations disposent ainsi d'une base solide pour initier des mesures d'amélioration de la qualité et s'orienter aux exemples de bonnes pratiques.

### Célébrer dix ans de travail associatif

De nombreux représentants des domaines de la santé, de la politique et de l'administration ont répondu présents à l'événement de jubilé de l'ANQ le 12 septembre 2019 à Berne. Dans leurs discours d'anniversaire, trois orateurs renommés ont rendu hommage aux résultats atteints à ce jour par l'association: Pascal Strupler, directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Heidi Hanselmann, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

(CDS), ainsi que le Prof. Dr Urs Brügger, directeur de la Haute école spécialisée bernoise (HESB), Département de la santé.

L'importance du regroupement de tous les fournisseurs de prestations et agents payeurs au sein de l'ANQ est ainsi devenue une évidence: malgré des orientations différentes, les organes responsables ont réussi à se regrouper et à atteindre ensemble des objectifs ambitieux. Selon Heidi Hanselmann, «l'association apporte une contribution essentielle à l'assurance de la qualité dans le système de santé suisse et jouit également d'une reconnaissance internationale». Il convient à présent de s'appuyer sur ces nombreuses années d'expérience pour construire l'avenir. Comme le résume Pascal Strupler de l'OFSP: «Avec son expérience mesurable et confirmée, l'ANQ sera à l'avenir un partenaire important de l'amélioration de la qualité.»

### Travail de pionnier en Suisse et éléments marquants

Grâce à l'interaction de différents facteurs, les résultats atteints à ce jour sont uniques sur le plan national: le contrat conclu avec les partenaires, la collaboration entre les partenaires tarifaires et les cantons, ainsi que les mesures nationales uniformes de la qualité à la fois comparatives et obligatoires, avec publication transparente des résultats.

Les partenaires tarifaires et les cantons dialoguent régulièrement par l'intermédiaire de l'ANQ. L'association les sensibilise aux positions parfois divergentes et favorise une action ciblée par-delà les différents intérêts. L'approche consensuelle, associée à une grande expertise, permet d'obtenir un haut degré d'acceptation des solutions développées auprès de l'ensemble des acteurs.

Les mesures de la qualité et méthodes de relevé de l'ANQ répondent déjà aujourd'hui aux standards internationaux. Grâce à l'évaluation réalisée selon des critères scientifiques, les résultats de mesure de l'ANQ permettent des comparaisons équitables entre les institutions. Le financement est assuré par le contrat national de la qualité.

### Importants processus de changement chez les fournisseurs de prestations et agents payeurs

La fondation de l'ANQ a déclenché des efforts de qualité dans le secteur de la santé à l'échelle nationale. L'introduction de directives nationales uniformes pour mesurer certains indicateurs a initié d'importants processus de changement dans les domaines des soins aigus,



Regula Heller, directrice adjointe de l'ANQ, anime la table ronde réunissant Pascal Strupler, Heidi Hanselmann et le Prof. Dr Urs Brügger (de g. à dr.).



Dr Petra Busch, directrice de l'ANQ: Il est logique de s'appuyer sur les longues années d'expérience de l'ANQ.

de la réadaptation et de la psychiatrie stationnaires. Les institutions n'ont pas tardé à saisir cette opportunité: sur la base des résultats, nombreuses sont celles qui ont activement initié des mesures d'amélioration. L'amélioration des résultats témoigne d'ailleurs de leur succès et mérite de la reconnaissance.

Les dix ans d'activité de l'ANQ ont également ouvert la voie aux agents payeurs: la base de données fiable leur apporte un soutien dans leurs tâches de surveil-

lance et permet des comparaisons entre les groupes de prestations. Les résultats des mesures de l'ANQ servent en particulier de base au dialogue partenarial entre les fournisseurs de prestations et les agents payeurs.

### Focus sur les défis actuels

L'ANQ évolue dans un environnement dynamique. La révision de la loi sur l'assurance-maladie, art. 58 LAMal, et ses conséquences pour l'ANQ suscitent actuellement un intérêt particulier. La révision exige non seulement l'assurance, mais aussi le développement de la qualité. Cela signifie que la mise en œuvre de mesures d'amélioration résultant d'une propre initiative sera à l'avenir inscrite dans la loi. L'article révisé de la LAMal prévoit des contrats de qualité nationaux. Quant aux indicateurs de qualité et mesures supplémentaires, leur introduction est prévisible.

L'ANQ met déjà en œuvre plusieurs points exigés par le législateur dans le domaine stationnaire. Avec le

concours de ses commissions d'experts, elle vérifie en permanence l'optimisation et le développement efficace du plan de mesure. Cet été, l'ANQ a réalisé une vaste enquête pour relever les avis et besoins des hôpitaux, cliniques, cantons et assureurs. L'analyse des retours fait partie intégrante de l'actuel état des lieux. Grâce à des développements innovants, l'utilité doit encore être renforcée pour les fournisseurs de prestations, les agents payeurs et les patients.

L'ANQ étudie les possibilités de développement dans des domaines très différents: par exemple une mesure des résultats de plus en plus axée sur le patient et l'extension des mesures de la qualité au secteur ambulatoire hospitalier et clinique. Il est également envisagé d'accroître l'utilisation des données de routine et des options de numérisation afin d'améliorer la transparence de la qualité dans le système de santé. Diverses idées pour attester des mesures d'amélioration entreprises sont également à l'étude.

### Repenser les structures, densifier le réseautage

Le débat politique actuel engendrera les structures dans lesquelles se dérouleront à l'avenir la mesure et le développement de la qualité à l'échelle nationale. L'ANQ est prête à faire face à l'évolution des conditions-cadre et à se réorienter en étroite concertation avec les organes responsables. La collaboration et l'échange entre tous les acteurs du système de santé sont aujourd'hui bien établis. Une coopération et une mise en réseau renforcées des organisations actives sur les plans stratégique et opérationnel apporteront une valeur ajoutée supplémentaire.

### Grâce à une expérience de longue date, prête pour l'avenir

Avec la révision de la LAMal, les compétences clés de l'ANQ gagneront en importance. Depuis de longues années, l'ANQ met en œuvre des mesures nationales de la qualité basées sur un contrat de la qualité. Par ailleurs, l'association dispose d'un vaste réseau et n'a cessé d'intégrer régulièrement les connaissances d'experts depuis sa création. Il est dès lors logique de mettre à profit ces nombreuses années d'expérience à l'avenir. L'ANQ est prédestinée à continuer à jouer un rôle fondamental en matière de coordination, de mise en œuvre et d'innovation des mesures de la qualité dans le secteur de la santé.

#### Crédits photo

Béatrice Devènes/ANQ